

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER

Procès-verbal du
7 décembre
2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, lundi le 7 décembre 2015 à 20 h.

Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Benoit Jalbert, Christian Marcoux et David Boissonneault, et les conseillères Geneviève Ruel et Lise Bouchard-Lambert, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.

Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ordre du jour du
7 décembre
2015

ORDRE DU JOUR Séance ordinaire du 7 décembre 2015

- 1 *PRIERE*
- 2 *MOT DE BIENVENUE*
- 3 *LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
- 4 *AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR*
- 5 *SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX*
- 6 *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
 - 6.1 Présentation des comptes
 - 6.2 Traitement des comptes recevables
 - 6.3 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - 6.4 Registre public des déclarations faites par un membre du conseil
 - 6.5 Transferts budgétaires
 - 6.6 Affectation du surplus accumulé
 - 6.7 Affectation de la réserve aqueduc et égouts
 - 6.8 Fermeture du bureau municipal pour les Fêtes
 - 6.9 Souper pour les employés et élus municipaux
 - 6.10 Renouvellement des assurances
 - 6.11 Cadeau pour nouveau-né
 - 6.12 Paiement des heures accumulées
 - 6.13 Concours Facebook
 - 6.14 Formation pour la directrice générale
- 7 *SECURITE PUBLIQUE*
- 8 *TRANSPORT*
 - 8.1 Achat d'une camionnette
- 9 *HYGIÈNE DU MILIEU*
 - 9.1 Adhésion à Grobec
- 10 *SANTE ET BIEN-ETRE*
 - 10.1 Approbation du budget révisé 2015 de l'OMH de Lyster
 - 10.2 Nettoyage des conduits de ventilation à l'Édifice St-Louis
- 11 *AMENAGEMENT, DEVELOPPEMENT ET URBANISME*
 - 11.1 Demande à la CPTAQ de Ferme Fiset
 - 11.2 Demande à la CPTAQ de Culture Fiset
 - 11.3 Demande de la CDEL
- 12 *LOISIRS ET CULTURE*
 - 12.1 Responsable de la bibliothèque
 - 12.2 Adhésion à Tourisme Centre-du-Québec
 - 12.3 Kit de remplacement pour le défibrillateur
 - 12.4 Achat de chaises et tables
 - 12.5 Mandat à Lemay Côté pour les améliorations au Centre des loisirs
 - 12.6 Embauche d'une surveillante au Centre des loisirs
- 13 *CORRESPONDANCES*
 - 13.1 Soirée reconnaissance des sentinelles SOS Abus
- 14 *PERIODE DE QUESTIONS*

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



- 15 *VARIA*
- 15.1 Invitation à l'activité bénéfice du Réseau prévention suicide BF et demande de commandite
- 15.2 Demande de marcheurs
- 15.3 Demande de don du Marathon de l'espoir
- 16 *ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE*
- 17 *LEVEE DE L'ASSEMBLEE*

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et fait la lecture de l'ordre du jour.

267-12-2015
Adoption de l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE

268-12-2015
Inversion des points à l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE les points à l'ordre du jour soient inversés au besoin par le maire.

ADOPTÉE

269-12-2015
Présentation des comptes

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 13144 à 13181	158 421.71 \$
Autres paiements effectués par la directrice générale	48 946.97 \$
Grand total des paiements	207 368.68 \$

ADOPTÉE

270-12-2015
Traitement des comptes recevables

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal demande à la directrice générale d'envoyer un état de comptes à tous les contribuables qui ont un solde dû de 50.00\$ et plus en date du 7 décembre 2015.

Que le conseil municipal exige que les soldes dus des années 2014 et antérieures soient payés en totalité avant le 31 décembre 2015, sans qu'aucune entente ne soit possible, et qu'en cas de défaut de paiement, les procédures de vente pour taxes débiteront en janvier 2016 pour les contribuables ayant un solde dû de plus de 50.00\$.

QUE le conseil municipal exige que les soldes dus pour l'année 2015 soient payés avant le 31 décembre 2015 ou qu'une entente de paiement soit prise avant cette date et qu'en cas de défaut de paiement ou d'entente à la date mentionnée, les procédures de vente pour taxes débiteront en janvier 2016 pour les contribuables ayant un solde dû de plus de 50.00\$.

ADOPTÉE

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la directrice générale fait dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants : David Boissonneault.

Registre public des déclarations faites par un membre du conseil

En conformité avec l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la directrice générale et secrétaire-trésorière doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée, ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



déontologie en matière municipale, et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus, soit 200\$.

La directrice générale affirme n'avoir reçu aucune déclaration au cours de l'année 2015.

271-12-2015
Transferts
budgétaires

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise les transferts budgétaires suivants :

Du compte :

Publication d'avis	(02 13000 340)	-1 000\$
Services juridiques – admin	(02 13000 412)	-8 300\$
Vérification – admin	(02 13010 413)	-2 000\$
Salaire secrétaire	(02 13020 141)	-4 000\$

Au compte :

Participation OMH	(02 52000 970)	2 000\$
Services juridiques – édifice St-Louis	(02 59000 412)	3 000\$
Services scientifiques et génie	(02 41300 411)	5 300\$
Entretien poste pompier	(02 22010 522)	2 500\$
Cours d'eau - formation	(02 46000 454)	1 200\$
Entretien cours d'eau (castors)	(02 46000 529)	1 300\$

ADOPTÉE

272-12-2015
Affectation du
surplus
accumulé

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal affecte à même le surplus accumulé un montant de 39 588\$ qui sera réparti pour les projets futurs suivants :

Aménagement de l'aire de repos sur le bord de la rivière	5 000\$
Poteaux du terrain de balle	20 000\$
Carrières-sablières	14 588\$

ADOPTÉE

273-12-2015
Affectation de la
réserve aqueduc
et égouts

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal affecte à même la réserve aqueduc et égouts un montant de 40 000\$ pour couvrir des dépenses de fonctionnement du secteur pour l'année 2015.

ADOPTÉE

274-12-2015
Fermeture du
bureau municipal
pour les Fêtes

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le bureau municipal soit fermé du 21 décembre 2015 jusqu'au 1^{er} janvier 2016 inclusivement.

ADOPTÉE

275-12-2015
Souper pour les
employés et élus
municipaux

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QU'un souper des Fêtes pour les employés et les élus municipaux ait lieu le 16 janvier 2016 à 18h30. Un montant de 25.00\$ par personne est alloué. Cette dépense sera puisée au poste (02 19000 999) Dons, commandites, promotions diverses.

ADOPTÉE

276-12-2015

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



Renouvellement
des assurances

QUE le conseil municipal accepte la proposition de Promutuel-Appalaches St-François au montant total de 21 796.73\$ taxes incluses pour les contrats d'assurances de biens, automobiles et responsabilité civile, polices E1948614101-077, A1948614101-031, E1948614103-019.

ADOPTÉE

277-12-2015
Cadeaux pour
nouveau-né

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise une dépense de 100\$ pour l'achat de certificats-cadeaux pour la naissance du bébé de la directrice générale adjointe Marie Demers.

ADOPTÉE

278-12-2015
Paiement des
heures
accumulées

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise le paiement de 40 heures par semaine à la directrice générale, au préposé aux services municipaux et à la coordonnatrice au service des loisirs et de la culture, et ce, jusqu'à l'épuisement de ses heures supplémentaires accumulées.

ADOPTÉE

279-12-2015
Concours
Facebook

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve l'émission de quatre (4) certificats-cadeaux du Gymlyst pour un concours sur la page Facebook de la municipalité.

ADOPTÉE

280-12-2015
Formation pour
la directrice
générale

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à participer au programme «Leader RH de L'Érable» offert par Développement économique de L'Érable. La somme requise de 810\$ avant taxes sera puisée au poste (02 13000 454). Le conseil autorise également le remboursement des frais de déplacement au poste (02 13000 310).

ADOPTÉE

281-12-2015
Achat d'une
camionnette

ATTENDU les demandes de prix sur invitation qui ont été faites par la directrice générale pour l'achat d'une camionnette ;

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes le 27 novembre 2015 à 11h :

Soumissionnaires	Marque	Modèle	Année	Spécifications	Prix avant taxes
Laquerre Chrysler	Dodge	Ram 1500	2 016	Cabine simple avec plateau de 8'	29 717.86 \$
Laquerre Chrysler	Dodge	Ram 1500	2 016	Cabine double avec plateau de 6.4'	27 613.86 \$
Laquerre Ford	Ford	F150	2 016	Cabine simple avec plateau de 8'	28 695.00 \$
Laquerre Ford	Ford	F150	2 016	Cabine double avec plateau de 6.6'	28 595.00 \$
Laquerre Ford	Ford	F150	2 016	Cabine double avec plateau 8'	30 995.00 \$
Sylvain Chevrolet Buick GMC	GMC	Sierra	2 015	Cabine simple avec plateau de 8'	28 699.00 \$

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



Sylvain Chevrolet Buick GMC	GMC	Sierra	2 015	Cabine double avec plateau de 6.5'	29 495.00 \$
Dubois et Frères	GMC	Sierra	2 015	Cabine simple avec plateau de 8'	29 530.00 \$

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'une camionnette Dodge Ram 1500 2016 avec cabine double et plateau de 6.4' auprès de la compagnie Laquerre Chrysler au montant de 27 613.86\$ avant taxes.

QUE la présente dépense soit payée à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE

282-12-2015
Adhésion à
GROBEC

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE ce conseil renouvelle son adhésion à GROBEC pour l'année 2015-2016 au coût de 50\$. La somme sera puisée au poste Cotisation (02 13000 494).

ADOPTÉE

283-12-2015
Approbation des
budgets révisés
2015 de l'OMH
de Lyster

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve le budget 2015 révisé de l'Office Municipal d'Habitation de Lyster daté du 4 novembre 2015 et indiquant une contribution de la municipalité de 6 528\$.

ADOPTÉE

284-12-2015
Nettoyage des
conduits de
ventilation à
l'Édifice St-Louis

ATTENDU les soumissions sur invitation demandées à Qualinet et Airvac pour le nettoyage des conduits de ventilation à l'Édifice St-Louis ;

Soumissionnaires	Prix avant taxes
Qualinet	1 325.00\$
Airvac	3 156.00\$

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde le contrat à Qualinet pour une somme de 1 325.00\$ plus taxes. La somme sera puisée au poste Entretien édifice St-Louis (02 59000 522).

ADOPTÉE

285-12-2015
Demande à la
CPTAQ de la
Ferme Fiset

ATTENDU la demande d'autorisation du demandeur Ferme Fiset Lyster pour l'extraction d'un surplus de sable sur une partie du lot 10D et une partie du lot 11A dans le rang 8 du cadastre du Canton de Nelson ;

ATTENDU que la demande permettra au demandeur de rapprocher la surface des champs à la nappe phréatique suite à une reprofilage et d'améliorer le rendement dans la zone visée d'environ 14.28 hectares ;

ATTENDU que la demande n'aura pas pour effet de perturber l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ni nuire à l'utilisation ou aux possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants ;

ATTENDU que la demande est conforme avec le règlement de zonage de la municipalité.

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



QUE le conseil municipal appuie la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

QU'avant de débiter les travaux, le demandeur devra s'assurer d'avoir les permis nécessaires délivrés par le MDDEP pour l'extraction de matériel.

QUE le matériel à extraire est une substance assujettie quant au règlement 297 de la MRC de L'Érable concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, et par le fait même, le demandeur devra s'y soumettre et défrayer un coût à la tonne pour l'extraction du matériel hors du site.

ADOPTÉE

286-12-2015
Demande à la
CPTAQ de
Culture Fiset

ATTENDU la demande d'autorisation du demandeur Culture Fiset inc. pour disposer d'un surplus de sable créé par l'agrandissement d'un lac déjà aménagé pour l'irrigation des champs de pomme de terre sur une partie du lot 11A dans le rang 7 du cadastre du Canton de Nelson ;

ATTENDU que la demande permettra au demandeur de réaménager le rebord du lac pour ne pas nuire à la culture à venir ;

ATTENDU que la demande n'aura pas pour effet de perturber l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ni nuire à l'utilisation ou aux possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants ;

ATTENDU que la demande est conforme avec le règlement de zonage de la municipalité.

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal appuie la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

QU'avant de débiter les travaux, le demandeur devra s'assurer d'avoir les permis nécessaires délivrés par le MDDEP pour l'extraction de matériel.

QUE le matériel à extraire est une substance assujettie quant au règlement 297 de la MRC de L'Érable concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, et par le fait même, le demandeur devra s'y soumettre et défrayer un coût à la tonne pour l'extraction du matériel hors du site.

ADOPTÉE

287-12-2015
Demande de la
CDEL

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 93 de la *Loi sur les compétences municipales* en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006, toute municipalité peut constituer des organismes pour la promotion industrielle, commerciale ou touristique, comme cela était possible suivant les dispositions législatives existant antérieurement à cette date ;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, la Corporation de développement économique de Lyster inc. a été constituée le 2 octobre 1996, suivant la *Loi sur les compagnies*, Partie III (L.R.Q., c. C-38) et qu'elle a dûment été immatriculée au registre des entreprises sous le numéro 1146191953 ;

CONSIDÉRANT que l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales* permet à la ville d'accorder toute aide qu'elle juge appropriée en matière de développement économique local ;

CONSIDÉRANT que les objectifs poursuivis par la Corporation de développement économique de Lyster inc., soit de favoriser l'implantation d'industries, de commerces et de résidences dans la Municipalité de Lyster et d'organiser, de stimuler et d'appuyer le développement économique de la municipalité, sont conformes aux dispositions susmentionnées de la *Loi sur les compétences municipales* ;

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge à propos d'aider financièrement la Corporation de développement économique de Lyster inc., notamment afin de lui permettre de favoriser le développement résidentiel sur le territoire de la municipalité.

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la Municipalité de Lyster appropriée, à même son fonds général, une somme de 12 000\$ qu'elle autorise à verser à titre de contribution à la Corporation de développement économique de Lyster inc. pour la réalisation de ses objets. La somme sera puisée dans le compte Promotion-municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

288-12-2015
Responsable de
la bibliothèque

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal nomme Madame Pierrette Fradette comme responsable de la bibliothèque pour l'année 2016.

ADOPTÉE

289-12-2015
Adhésion à
Tourisme
Centre-du-
Québec

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal renouvelle son adhésion à Tourisme Centre-du-Québec pour l'année 2016 pour la somme de 422.92\$ incluant les taxes. La somme sera puisée dans le compte Dons, commandites, promotion – Loisirs (02 70290 999).

ADOPTÉE

290-12-2015
Kit de
remplacement
pour le
défibrillateur

ATTENDU que la municipalité possède un défibrillateur cardiaque et qu'il est connu que la pile et les électrodes doivent être remplacées au deux ans ;

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'achat du matériel de remplacement pour le défibrillateur au montant de 122.73\$ plus taxes. La somme sera puisée dans le compte Ent. Rép. équipements – Loisirs (02 70120 527).

291-12-2015
Achat de chaises
et tables

ATTENDU que la municipalité veut faire l'acquisition de tables et de chaises pour ses activités de loisirs et culturelles se déroulant au Centre des loisirs et à la Gare ;

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'achat de 60 chaises, 2 chariots pour les chaises et 14 tables pour un montant de 3 784.00\$ plus taxes. La somme sera puisée au poste Améliorations locatives – loisirs (02 70120 528).

ADOPTÉE

292-12-2015
Mandat à Lemay
Côté pour les
améliorations au
Centre des
loisirs

ATTENDU que la municipalité veut faire des rénovations au Centre des loisirs ;

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal mandate de gré à gré la firme Lemay/Côté architecte pour effectuer, entre autres, un relevé du Centre des loisirs, la préparation des plans préliminaires et une estimation des coûts, le tout pour un coût de 7 975\$ plus taxes.

ADOPTÉE

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



293-12-2015
Embauche d'une surveillante au Centre des loisirs

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve l'embauche de Madame Noémie Fillion-Labonté pour la surveillance au Centre des loisirs et à la Surface Desjardins ;

QUE la description de tâches, le salaire et les conditions de travail convenus soient consignés dans une entente de travail signée par l'employée et la directrice générale.

ADOPTÉE

Période de questions

Monsieur le Maire invite les citoyens à la période de questions.

294-12-2015
Invitation à l'activité bénéfique du Réseau prévention suicide BF et demande de commandite

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal l'achat de deux billets au coût total de 100.00\$ pour l'activité bénéfique du 2 février prochain du Réseau de Prévention Suicide des Bois-Francis. Cette dépense sera puisée au poste Promotion municipalité (02 19000 999).

ADOPTÉE

295-12-2015
Demande de don du Marathon de l'espoir

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise le versement d'un don de 200\$ pour le Marathon de l'espoir qui aura lieu le 12 décembre prochain. La somme sera puisée au poste Dons et commandites divers (02 19000 999).

ADOPTÉE

296-12-2015
Adoption du procès-verbal séance tenante

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

ADOPTÉE

297-12-2015
Levée de la séance

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 20 h 33.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Sylvain Labrecque
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS
(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 7^e jour de décembre 2015.

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière